

Spécial Saint-Vincent 2019

# Vézelay infos

## Le mot du Maire

*Nous voilà à la veille de la grande Saint-Vincent de Bourgogne 2019. De très nombreuses décorations fleurissent; elles vont donner à notre commune un air de fête. Dans ce numéro spécial du bulletin municipal, vous trouverez toutes les informations pour vous permettre de vivre cet événement exceptionnel dans les meilleures conditions, afin que chacun puisse contribuer à son succès. J'en profite pour souhaiter une très belle année 2019 à tous ceux à qui ne n'ai pas eu l'occasion de le faire de vive voix!*

Hubert Barbieux

## Les premières semaines de janvier



Depuis le week-end des 5-6 janvier, les bénévoles commencent à décorer les rues et les maisons, tous les week-ends puis, la dernière semaine, chaque jour.

Quelques précisions importantes :

- Si vous ne souhaitez pas que votre façade soit décorée, signalez-le aux organisateurs :  
Tél. 06 59 07 02 20, [contact@vezelay2019.fr](mailto:contact@vezelay2019.fr)
- Vous pouvez participer à la mise en place des décorations ; pour les dates et les modalités, voir les contacts ci-dessus.

**À partir du mardi 22 janvier**, du fait de l'installation de barnums, il ne sera plus possible de stationner sur une partie de la Place Borot ni sur une partie du Cours Guiller (entre la Place du Champ de Foire et la Porte Neuve).

Puis, progressivement, les espaces publics vont voir fleurir des tentes et des barnums qui vont restreindre les possibilités de circulation et de stationnement.

Si vous avez besoin de stationner ponctuellement sur une zone "interdite" (délimitée par des barrières) mais non encore occupée par ces installations, vous pouvez le faire à la condition expresse de mettre votre numéro de téléphone portable bien visible sur votre pare-brise.

**Toutes les voitures devront avoir disparu des espaces publics du bourg à partir du vendredi 25 janvier à 12 h** ; vous devrez alors rejoindre le lieu de stationnement attribué votre voiture.

Les Vézéliens et les clients des hébergements pourront encore circuler le vendredi après-midi, mais il faudra s'attendre à devoir patienter derrière des camions ou des nacelles qui mettent au point les dernières installations.



# Du 25 au 28 janvier

## **STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITS**

Le stationnement sera totalement interdit dans les rues du bourg (y compris route de l'Étang et Cours Guiller) du vendredi 25 janvier à midi jusqu'au lundi 28 à midi.

La circulation sera totalement interdite le samedi et le dimanche. Une tolérance permettra de circuler le vendredi après-midi et le lundi matin - sachant que les conditions seront sans doute difficiles du fait des travaux d'installation / désinstallation.

De 6 h à 22 h le samedi 26 et le dimanche 27, les accès à Vézelay seront bloqués pour les visiteurs depuis Asquins, depuis l'embranchement entre la route de Clamecy et celle d'Asnières (les parkings visiteurs se trouveront dans ces deux lieux) et depuis Saint-Père. Des déviations seront mises en place.

## **PARKINGS VISITEURS**

Les visiteurs se gareront donc sur ces deux grands parkings (en bleu sur le plan), et pourront soit rejoindre Vézelay par des itinéraires piétons soit - particulièrement pour les personnes qui ont du mal à marcher - utiliser les navettes qui circuleront en permanence de 6 h à 17 h. Ces navettes seront au prix de 3 € l'aller-retour pour une personne seule, 5 € pour un couple, et gratuites pour les enfants de moins de 10 ans. Elles fonctionneront également pour la sortie des restaurants le soir.

Pour les personnes titulaires d'une carte de handicapé, elles pourront accéder - en suivant les informations que leur donneront les bénévoles - aux places PMR qui leur sont réservées dans les parkings en bas du village.

## **POUR LES HABITANTS DU BOURG ET LES PERSONNES QUI Y TRAVAILLENT**

Le parking du Clos (maison médicale) étant réservé aux installations des pompiers, il ne reste qu'un nombre relativement réduit de places disponibles à proximité du bourg.

Trois publics pourront recevoir un "pass parking" qui leur permettra d'accéder aux parkings proches du bourg :

- Les habitants du bourg (en résidence principale ou en résidence secondaire). Ils pourront recevoir strictement un "pass" par foyer.
- Les personnes qui y travailleront durant ce week-end (dans les lieux d'hébergement, les restaurants, les commerces, ainsi que les exposants et prestataires de restauration extérieure).
- Les clients des hôtels, gîtes et chambres d'hôtes.

Les personnes autorisées à stationner sur le parking des Ruesses pourront arriver et partir en direction de Clamecy et d'Asnières.

Celles autorisées à stationner sur les parkings à l'arrière de la basilique et sur le Chemin de Ronde Nord pourront arriver et partir en direction d'Asquins, en bifurquant à hauteur de la Porte Neuve. Des feux de chantier permettront d'emprunter le Chemin de Ronde Nord dans les deux sens de manière sécurisée.

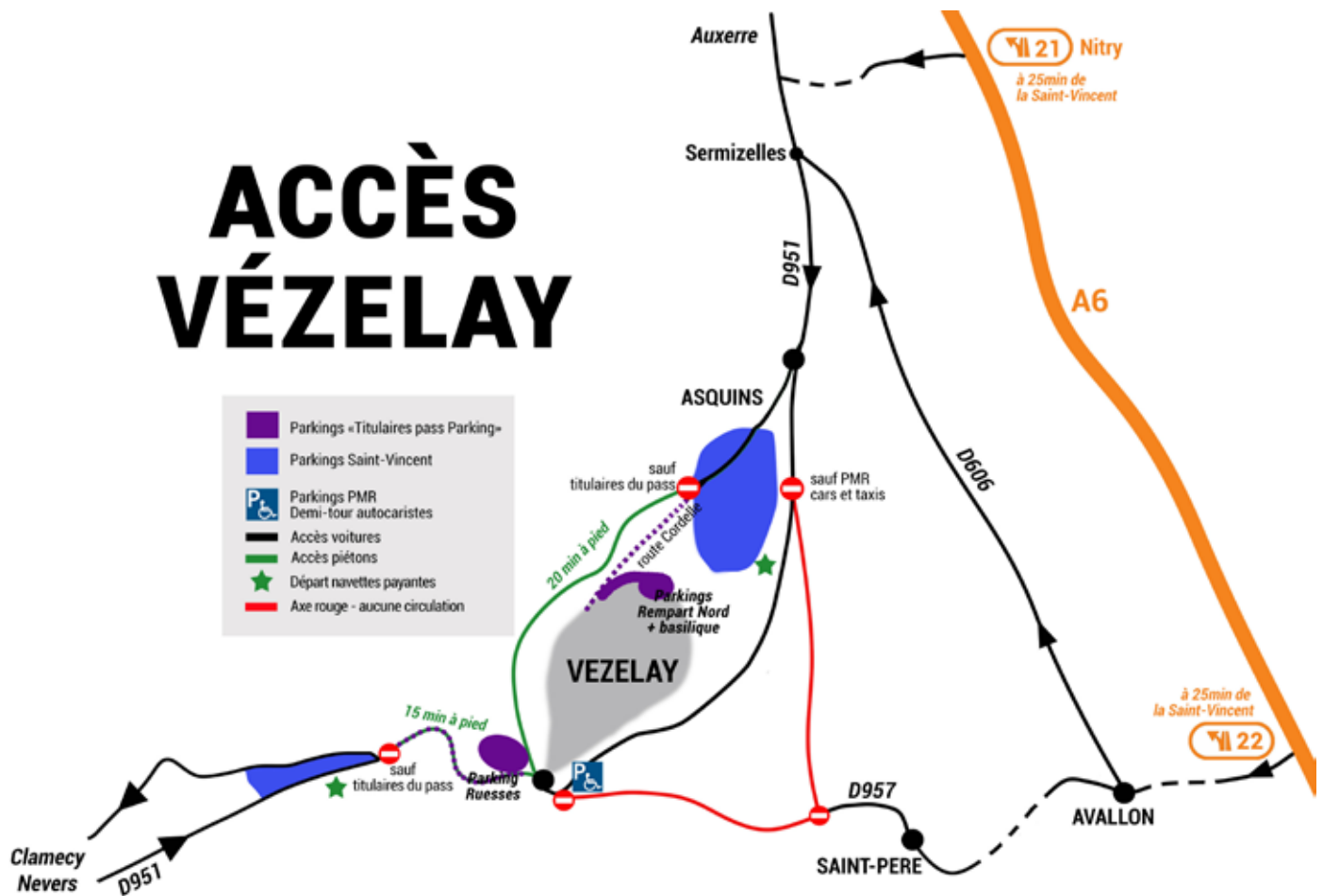
## **POUR LES CLIENTS DE LA PHARMACIE (OUVERTE LE SAMEDI)**

Les clients de la pharmacie pourront accéder - en arrivant par la route d'Asquins - au parking de la maison médicale, où ils recevront un "pass parking" provisoire valable une heure.

## **CAS PARTICULIER : LA ROUTE DE L'ÉTANG**

Le stationnement sera interdit le long de la rue. Toutefois, les personnes qui ont la possibilité de garer leur voiture sur leur terrain ou dans un garage pourront, après le passage des processions du samedi et du dimanche (vers 10 h) disposer d'un "pass" qui leur permettra de circuler en direction de l'Étang uniquement.

# ACCÈS VÉZELAY



Les habitants de l'Étang sont invités à rejoindre le parking de la route de Clamecy en passant par la route de Fontenay puis la route des Ferrières.

## QUESTION: ET SI NOUS AVONS DEUX VOITURES ?

Vous recevrez un "pass" pour une voiture qui sera "mobile" (sur le Chemin de ronde Nord), et un autre pour une voiture que vous garerez sur un parking "bloqué" d'où elle ne bougera pas du week-end.

## ET SI J'AI DES AMIS OU DE LA FAMILLE QUI VIENT LOGER CHEZ MOI ?

C'est une demande faite par de nombreux Vézéliens. Tellement nombreux qu'il n'est pas possible d'y répondre positivement.

Vos invités devront se garer sur un parking visiteurs, à Asquins ou à l'embranchement de la route de Clamecy. Et comme vous pourrez circuler, il vous sera tout à fait possible de venir les y chercher en voiture.

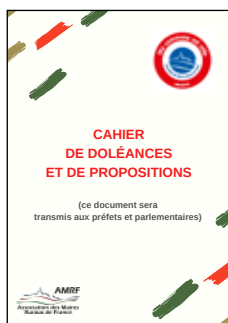
## OÙ ET QUAND RECEVOIR MON "PASS PARKING" ?

Pour les commerces, hôtels, restaurants, gîtes et chambres d'hôtes : envoyez la liste des noms des chauffeurs des voitures à [communication@vezelay.fr](mailto:communication@vezelay.fr).

Pour les particuliers, les pass seront disponibles en mairie tous les matins de 9 h 30 à 12 h 30 à partir de jeudi 17 janvier, ainsi que samedi 19 janvier de 8 h 30 à 12 h.

**Note importante :** les consignes de sécurité étant extrêmement strictes (n'oublions pas que le plan Vigipirates a été relevé au niveau *Urgence attentat* depuis l'attentat de Strasbourg), tout véhicule en infraction (notamment se trouvant sur un parking réservé sans être titulaire d'un "pass") pourra être évacué aux frais de son propriétaire.

# Informations diverses... et importantes



## CAHIER DE DOLÉANCES

Les cahiers de doléances sont une initiative lancée le 8 décembre dernier par l'association des maires ruraux de France pour permettre à leurs concitoyens d'exprimer leurs doléances et leurs propositions.

Un cahier est à votre disposition à la mairie, vous êtes très vivement invités à l'utiliser. Ce document sera transmis aux préfets et parlementaires et pourra contribuer au grand débat public initié par le Président de la République.

## POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : DES CONSEILS GRATUITS ET FIABLES

Vous êtes assaillis de publicités souvent frauduleuses, et ne savez pas comment vous lancer en confiance dans des travaux d'isolation, chauffage, ventilation... et savoir quelles subventions vous pouvez demander.

Les conseillers "Info-énergie" du Parc du Morvan sont là pour vous aider. Ce sont eux qui ont aidé la municipalité de Vézelay à changer les fenêtres de la Poste et de l'école élémentaire dans les meilleures conditions. N'hésitez pas à les contacter : Guillaume Echappé au 03 86 78 79 12.

## ATTENTION : CHANGEMENT DE FRÉQUENCES DE LA TNT

En vue d'améliorer la connectivité des territoires, plus de 3 400 fréquences de la TNT sont réaménagées entre octobre 2017 et juin 2019. Cette évolution se fait par zone géographique, et pour notre département le changement aura lieu **dans la nuit du 28 au 29 janvier 2019**.

Le problème touchera essentiellement les personnes qui reçoivent la télévision par une antenne râteau, qu'elle soit individuelle ou collective. Ils devront procéder à une recherche et mémorisation des chaînes, s'ils constatent une perte de certaines chaînes de la TNT. Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Une vidéo "tutoriel" et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr). En cas de problème : 0970 818 818 (appel non surtaxé).

## ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, invisible et non irritant qui provient d'une combustion imparfaite du gaz, du fuel, du bois ou du charbon pouvant être due à un dysfonctionnement de l'appareil et/ou à une ventilation insuffisante dans la pièce où il est utilisé. Cela concerne les appareils de chauffage, mais aussi les groupes électrogènes, outils de bricolage thermiques (ponceuse, tronçonneuse...) ou véhicules à moteur s'ils fonctionnent dans un local clos.

Le monoxyde de carbone provoque, selon sa concentration dans l'air, fatigue, maux de tête, nausées, vomissements voire la mort en moins d'une heure. En Bourgogne Franche-Comté l'an dernier, 177 personnes ont été intoxiquées dont une est décédée.

En savoir plus sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté :  
<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

### Pour recevoir régulièrement des informations de la Ville de Vézelay

Vous êtes invités (pour ceux qui ne l'ont pas encore fait), à vous abonner à la lettre d'information par internet, soit en envoyant un mail à [communication@vezelay.fr](mailto:communication@vezelay.fr), soit en allant sur le site de la mairie et en cliquant sur le formulaire de la colonne de gauche. <http://www.vezelay.fr>

